

Initiative

actualité

de protection



OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire

**Toujours plus
de parents
s'y opposent!**



Verena Herzog
Conseillère nationale

Ne pas voler leur enfance aux enfants!

Le 27 janvier 2018, un colloque sur la sexualisation précoce organisé par le Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et l'adolescence REPPEA a eu lieu à Paris. J'y ai participé avec un collègue du Conseil national. Ma conviction est la suivante: les enfants doivent avoir le droit de rester des enfants, de grandir dans une famille avec un père et une mère et d'être préparés à leur vie en adéquation avec leur âge. Ils ne doivent pas être arrachés à la phase si importante de l'enfance par des réflexions d'adultes basées sur d'une idéologie du genre. Déjà en juin 2017, des pédopsychiatres, des pédiatres, des psychologues et des psychanalystes français ont tiré le signal d'alarme pour mettre en garde contre les conséquences dévastatrices de l'initiation à la sexualité propagée dans les textes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les enfants se verraient ainsi privés de leur enfance. Ces textes constituent une ingérence dans la sphère privée de l'enfant et abordent des thèmes dont ce dernier ne souhaite parler qu'avec des personnes de confiance. Le choix des mots tirés du langage des adultes peut engendrer la confusion, l'irritation et un conditionnement. Les conséquences peuvent être un mal-être, un désarroi émotionnel, une hyperactivité, des angoisses ainsi que des troubles cognitifs pouvant aller jusqu'à des troubles post-traumatiques!

L'ingérence de l'Etat laisse de nombreux parents sans voix et ces derniers se sentent mis sous tutelle. Leur droit éducatif de transmettre à leurs enfants des valeurs morales en matière de sexualité est usurpé.

L'un des objectifs du colloque était de mettre en lumière les possibilités d'intervention envisageables. Ce thème gagne également en importance en Suisse, notamment parce que des institutions comme «Santé sexuelle suisse» encouragent et exigent la mise en œuvre des standards de l'OMS. Seule une information différenciée et la mise en réseau des parents avec des personnes défendant les mêmes idées peuvent garantir que nos enfants et nos jeunes puissent continuer de grandir dans des familles équilibrées et une société saine! Il convient de s'opposer avec véhémence aux aberrations de l'éducation sexuelle publique!

Verena Herzog, conseillère nationale UDC, Thurgovie
Membre du comité de l'association «Initiative de protection»

Ce que la Cour européenne des droits de l'homme a décidé au sujet des cours d'éducation sexuelle

par Dominik Mügler-Schwager Lic.rer.publ. HSG

Par décision du 18 janvier 2018, la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) a déclaré irrecevable la requête d'une mère qui s'était plainte du refus de l'école primaire de Bâle d'accorder une dispense de cours d'éducation sexuelle pour sa fille en première année primaire. Les juges strasbourgeois ont rejeté la plainte. Leur jugement se fonde sur la déclaration des autorités scolaires bâloises, selon laquelle le sujet de la sexualité ne sera abordé en cours que sur le mode «réactif» et ce jugement a été confirmé, dans le cas d'espèce, par le fait que l'enfant n'a jamais assisté à des leçons d'éducation sexuelle. Certains médias ont hâtivement estimé que la décision du CrEDH donnait un blanc-seing pour l'éducation sexuelle dès l'école maternelle. Un examen plus attentif révèle cependant que le jugement n'admet pas de cours d'éducation sexuelle planifié avant neuf ans et ne tolère un cours sur le mode réactif que dans des limites très strictes. La plaignante a ainsi pratiquement obtenu tout ce qu'elle demandait – sauf une victoire formelle devant le tribunal.

En 2011, le département de l'éducation du canton de Bâle a fait les gros titres en annonçant son intention d'introduire l'éducation sexuelle dès l'école maternelle à partir de l'année scolaire 2011/2012. A cette fin, un guide, une recommandation et une dizaine de «sex box» avec un contenu obscène ont été prépa-

rés. 22 parents ont demandé une dispense pour leur enfant. Toutes les demandes ont été rejetées. Deux parents ont porté leur cas devant les tribunaux et ont été déboutés. Une mère a finalement déposé plainte devant la CrEDH. Trois ans plus tard, cette plainte vient d'être rejetée.

Dans sa décision concernant la tranche d'âge concernée (enfants de 4 à 8 ans), la CrEDH admet qu'il s'agit d'une phase de vie très sensible durant laquelle le droit éducatif des parents joue un rôle crucial. Puis il invoque expressément l'assurance donnée par les autorités scolaires bâloises de n'aborder le sujet en cours que sur le mode «réactif», c'est-à-dire lorsqu'un enfant pose une question. Il considère que cette volonté des autorités scolaires est confirmée par le fait que l'enfant de la plaignante n'a pas été contraint de suivre de cours d'éducation sexuelle pendant toutes les années qu'a duré la procédure. Une éducation sexuelle systématique ou active à cet âge ne pourrait que difficilement être imposée au vu des considérations de la CrEDH.

Les sept juges de la CrEDH ont cependant omis de relever que les autorités bâloises n'avaient ajouté aux documents pédagogiques l'expression «cours en réaction» qu'après le dépôt de la plainte par la mère. En effet, la mère ne s'était opposée qu'au cours obligatoire prévu avec une «sex box» contenant des objets obscènes et assorti d'objectifs d'apprentissage prédéfinis. Dans la plainte déposée devant la CrEDH, elle avait même expressément souligné qu'elle ne refusait aucunement un cours réactif visant à répondre à des



bits de l'homme a vraiment dit uelle bâlois

questions d'un enfant en fonction de son âge. Le tribunal l'a donc prise au mot et lui a donné raison dans les faits, mais a rejeté sa plainte, dans la mesure où l'enfant n'a jamais assisté à un tel enseignement.

Il est par ailleurs intéressant de relever dans les explications de la CrEDH, que l'enseignement réactif ne doit pas non plus être «idéologisant». Cela pourrait intéresser les milieux qui se sont proposés d'introduire dans toute la Suisse une éducation sexuelle «intégrant la dimension du genre» dès l'école maternelle.

Des limites très strictes sont ainsi posées en ce qui concerne l'éducation sexuelle à l'école primaire. Les autorités scolaires seraient bien avisées de renoncer à introduire des cours d'éducation sexuelle et de laisser à des enseignants bien formés le soin de répondre avec retenue et une grande sensibilité aux éventuelles questions des enfants.

L'association Initiative de protection discutera des éventuelles ambiguïtés avec des organismes officiels et s'efforcera d'édicter une réglementation d'un commun accord. Les parents concernés peuvent se faire conseiller gratuitement à leur convenance au secrétariat de l'association.

La mobilisation des parents bâlois a eu les effets suivants:

- Le cours d'éducation sexuelle prévu à Bâle pour les enfants de 4 à 8 ans est passé d'«actif» et «planifié» à «réactif».
- La «sex box» a été rebaptisée «matériel d'enseignement pour l'éducation sexuelle» et son contenu a été épuré.
- Une initiative populaire a été lancée et a finalement conduit à la constitution de l'association Initiative de protection.
- Le centre de compétences pour la pédagogie sexuelle et l'école de Lucerne a été fermé à la suite des protestations soulevées par cette affaire.
- Lors de l'élaboration du plan d'étude 21 (Suisse alémanique), on a renoncé à introduire l'éducation sexuelle à l'école primaire.
- Le jugement de la CrEDH confirme maintenant que l'éducation sexuelle à l'école primaire ne devrait être proposée que de manière réactive et avec retenue.
- La CrEDH préconise par ailleurs de renoncer à une éducation sexuelle «idéologisante».
- Selon le jugement de la CrEDH, les éventuels objectifs d'apprentissage de l'éducation sexuelle à l'école primaire n'ont pas de caractère obligatoire et sont subordonnés à la nature réactive de ce type de cours.



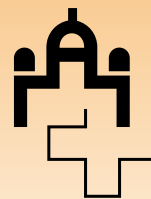
Exposé: 26. Mai 2018, Aarau
Hedwig von Beverfoerde
Président du mouvement de masse
«Demo für alle»
(cf. «Manif pour tous»)

**«L'éducation sexuelle étatique
dommageable à l'enfant:
Résistance et succès»**

Inscriptions:

061 702 01 00 / info@initiative-de-protection.ch

Rapport de Berne



Sebastian Frehner,
conseiller national UDC,
Bâle

Propagande de sexualisation précoce

Un membre du comité directeur dépose une interpellation au Conseil fédéral

«L'éducation sexuelle commence dès le plus jeune âge en lien avec le développement de l'enfant et de sa sexualité sous toutes ses facettes». C'est ainsi que la Fondation «Santé sexuelle Suisse» (SsS) introduit le thème de l'éducation sexuelle dans l'une de ses publications.

Cette fondation est présente en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin et a reçu par le passé des contributions financières généreuses de l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre du programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI). Durant la seule année 2016, 1,25 million de francs provenant des revenus fiscaux ont été versés dans les caisses de la SsS dans le cadre du projet PNVI. Comme on ne sait pas si l'argent des impôts est ou a été utilisé pour la propagande de sexualisation précoce de la SsS, j'ai déposé une interpellation¹ durant la session de printemps: J'y demande au Conseil fédéral l'origine des moyens qui ont été versés par le passé ou sont versés actuellement à «Santé sexuelle Suisse» et à quelles fins.

La fondation SsS intéresse ainsi une fois de plus les milieux politiques. Le conseiller national Fabio Regazzi, un collègue que j'apprécie beaucoup, avait déjà déposé auprès du Parlement un postulat² portant le titre suivant: «Faire vérifier par une commission indépendante les thèses défendues par la fondation Santé sexuelle Suisse quant au développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent». Monsieur Regazzi y exige que le Conseil fédéral fasse contrôler ces bases par une commission d'experts indépendante de la SsS composée de médecins, de psychologues du développement et de pédagogues, et présente ensuite un rapport s'appuyant sur ce contrôle. Le 21 février, le Conseil fédéral a publié ce rapport, qui, à mon avis, est inacceptable. Dans ce rapport, le

Conseil fédéral blanchit complètement la SsS: «Par conséquent, le Conseil fédéral constate dans son rapport que la fondation Santé sexuelle Suisse est un acteur qui contribue de manière valable à l'encouragement et au soutien de l'éducation sexuelle.» De plus, le rapport montre que les bases sur lesquelles repose le travail de la SsS sont des «études scientifiques» et largement soutenues par des spécialistes. Or, cela ne correspond pas à la vérité, comme cela a été prouvé il y a peu: Elisabeth Barmet, enseignante d'école primaire et sexopédagogue, critique le fait qu'aucune discussion n'ait eu lieu au sein du groupe et que les experts n'étaient pas indépendants. C'est la raison pour laquelle

Madame Barmet a quitté le groupe d'experts en décembre 2016 pour divergences d'opinions.



De plus, conformément au rapport d'experts, la critique envers la sexualisation précoce des enfants est pratiquement repoussée car la critique mentionnée dans le postulat ne porte que sur des «contenus sélectionnés» et a été exprimée par des personnes ou des groupes de personnes à l'attitude conservatrice. Mais cela suffit-il de diffamer les esprits critiques comme «conservateurs» quand la critique porte sur le fait que l'éducation sexuelle est déjà donnée dès le plus jeune âge des enfants?

Un exemple: Dans un autre article publié en anglais il y a peu, la SsS critique la pratique différente selon les cantons. Alors que l'éducation sexuelle est déjà très «avancée» en Suisse latine, les programmes des autres cantons ne répondent pas aux «standards de qua-

lité», selon la SsS. C'est pourquoi cette dernière recommande ouvertement l'accès pour tous les enfants suisses aux cours d'éducation sexuelle reposant sur les standards de l'OMS. Je suis heureux que certains cantons ne répondent pas aux soi-disant «standards de qualité».

Dr. Sebastian Frehner, conseiller national

¹ Interpellation Frehner: 18.3075, parlament.ch

² Postulat Regazzi: 14.4115, parlament.ch

«Education sexuelle» traumatisante

C'est sous cet intitulé que la conseillère nationale/ TG Verena Herzog du comité de l'Association Initiative de protection, a déposé le 14 décembre 2017 une interpellation au Conseil fédéral. Ce texte informe le Conseil fédéral que quelque 300 médecins français ont tiré la sonnette d'alarme et le prie de répondre à certaines questions.

Après que les éditions de septembre (n° 21) et de décembre (n° 22) de la publication «Initiative de protection - actualité» ont parlé de la pétition lancée par le professeur et pédopsychiatre français Maurice Berger, neuf conseillers nationaux ont signé et déposé une interpellation¹ intitulée ««éducation sexuelle» traumatisante propagée dès le plus jeune âge par l'OMS et l'IPPF²». Ce faisant, les représentants du PDC, de l'UDC et de la Lega dei Ticinesi souhaitaient notamment savoir si le Conseil fédéral était au courant qu'un nombre toujours plus important d'experts médicaux rejetaient les standards de l'OMS proposés pour toute l'Europe. Après les déclarations faites par le professeur Berger, 85 psychiatres, 170 médecins, 25 pédiatres et quelque 600 psychologues et psychanalystes ont ainsi répondu à cet appel en France.

Les auteurs de l'interpellation ont également demandé au Conseil fédéral s'il fallait thématiser la «masturbation enfantine précoce» ou «le plaisir et la satisfaction liés au toucher son propre corps» pour des enfants de 0 à 4 ans (standards OMS, p. 38ss.).

Le Conseil fédéral a pris position à ce sujet le 2 mars 2018. Il se borne à mentionner dans sa prise de position que le «Conseil fédéral a connaissance des débats suscités par les «Standards pour l'éducation sexuelle en Europe»».

Il fait ensuite remarquer de manière lapidaire que «les médecins ne sont pas consultés en première ligne en matière d'éducation sexuelle» et conclut en ces termes: «Le Conseil fédéral ne voit donc aucun besoin de s'en distancer.»

L'association Initiative de protection se mobilise pour que cette réponse scandaleuse ne soit pas son dernier mot.

¹ Interpellation Herzog: 17.4195, www.parlament.ch

² International Planned Parenthood Federation



Gestion impudente des deniers publics

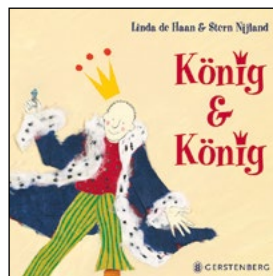
Deux énormes vagues de protestation ont ébranlé quasi successivement des institutions publiques qui ont subventionné avec des fonds publics des médias indécents dans le domaine de l'éducation sexuelle. Dans le premier cas, il était question d'une émission pour la jeunesse de la télévision suisse SRF, dans le second d'un matériel pédagogique destiné à toutes les crèches publiques de Berlin et des environs. Des protestations qui semblent faire bouger les lignes.

Divers Conseillers nationaux se sont dits choqués par une émission pour enfants de la télévision suisse. Le Conseiller Alois Gmür (CVP/SZ) s'en est ému ainsi: «Nous n'avons pas besoin d'émissions qui visent à faire bander les jeunes». La Conseillère nationale socialiste Edith Graf-Litscher (TG) en revanche a apporté son soutien à cette émission pornographique. Il incomberait ainsi à la télévision publique de promouvoir l'éducation et la prévention sexuelles. Si cela devait ne pas convenir à certains, que ces derniers se tournent vers l'ombudsman de la SSR. Et c'est précisément ce qu'ont apparemment fait quelque 8000 personnes en signant une pétition par voie électronique. Depuis, l'ombudsman a promis aux protestataires de se pencher sur la contestation et de livrer un rapport. La question centrale est de se demander si la SSR est bien missionnée à inciter à la masturbation et autres pratiques sexuelles en puisant dans des fonds publics.

«Murat joue à la princesse, Alex a deux mères et Sophie s'appelle désormais Ben»

Ainsi s'intitule le guide tout juste sorti de presse destiné au personnel éducatif de crèches sises à Berlin et dans les environnements. La brochure de 140 pages a été conçue par le groupement LGBT «Queer-Format» et promue par la société sénatoriale de Berlin pour la formation, la jeunesse et la science. Avec pour but d'assurer la diversité sexuelle et genrée dès le très bas âge. Il est ainsi, à titre d'exemple, possible de lire à la page 74 de ce fascicule: «Il est donc judicieux de se demander, à chaque fois qu'un

enfant «se fait remarquer», comment il vit sa propre identité sexuelle. (...) ...même si l'enfant se met par effroi tout d'abord à récuser cette question avec véhémence, il lui a tout de même été suggéré qu'un tel ressenti est concevable voire peut être exprimé.»



Matériel éducatif destiné aux crèches berlinoises: «Livre sur la famille et le mariage, qui illustre l'équivalence du mode de vie gay par l'exemple d'une famille royale»

Cette assertion contient même dans son sillage une menace adressée aux parents: «Si des parents... ou des psychothérapeutes devaient afficher une attitude opposée, négative, correctrice voire réfractaire à un comportement jugé non conforme au rôle genré attendu (...), il conviendrait de considérer la situation aussi sous l'aspect d'une potentielle mise en danger du bien-être de l'enfant» (p.75). Il s'agit donc non seulement de s'immiscer massivement dans la souveraineté parentale mais par ailleurs de menacer les parents d'un retrait de leur autorité parentale même. Cette brochure et le contenu sans équivoque du matériel de publication «Familles et diversité des modes de vie pour les crèches et institutions maternelles», colligé par ces mêmes instigateurs, démontrent bien l'attitude préoccupante et totalitaire qui sous-tend cet endoctrinement étatique.

À la suite d'une pétition de protestation mise en ligne par CitizenGo et adressée au personnel politique berlinois, rassemblant plus de 50'000 signatures (état: début mars), le président du groupe parlementaire de la CDU locale Florian Graf a déposé une demande auprès du parlement visant à suspendre la distribution, diffusion et exploitation dudit matériel éducatif d'endoctrinement.

Appel aux dons:

Soutenez l'Association Initiative de protection!
Compte postal: PC 70-80 80 80-1

Téléphone pour conseil: 061 702 01 00

www.initiative-de-protection.ch, info@initiative-de-protection.ch

Impressum:

Initiative de protection - actualité paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Association Initiative de protection, case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, Fax 061 702 01 04, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **Compte postal:** 70-80 80 80-1 © Association Initiative de protection / **Images:** p.1, 5: iStockphoto; le reste: m.à.d. / **Maquette:** WJP Werbeagentur AG, 4053 Basel / **Impression:** Spühler Druck AG, Rütli.



OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire